



## INTERVIEW

**DOMINIQUE PERBEN** DÉPUTÉ EN CHARGE DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS LOCALES AU SEIN DE L'UMP

# « Attention au consensus mou sur la réforme territoriale »

MICHÈLE ALLIOT-MARIE, ministre de l'Intérieur, conduit ce matin un nouveau round de concertation sur la réforme des collectivités territoriales en réunissant les associations d'élus concernées par l'achèvement de l'intercommunalité. La création de grandes métropoles et les fusions de communes, inscrites dans les propositions du comité Balladur, figurent au menu de cette réunion qui sera suivie demain d'un autre groupe de travail consacré, lui, à la clarification des compétences.

Pour Dominique Perben, député (UMP) du Rhône et ancien membre du comité Balladur, ce dialogue approfondi avec les élus, instauré à la demande du président de la République, doit également s'accompagner d'une meilleure prise en compte de l'opinion, qu'il juge bien plus prompte à la réforme que les élus. Inquiet des premiers coups de frein donnés par leurs différentes associations, s'agissant notamment de la date d'achèvement de l'intercommunalité, il redoute que les différents volets de la réforme territoriale ne se concentrent sur l'année 2014, soit trop près des prochaines municipales pour être mis en œuvre. De surcroît, « certaines étapes significatives doivent être franchies avant

la fin du premier quinquennat de Nicolas Sarkozy », estime Dominique Perben.

### Que pensez-vous de la concertation engagée par le gouvernement sur la réforme territoriale ?

J'ai quelques craintes. Il faut que l'opinion publique soit associée au maximum à cette réforme. Mes premières visites de terrain m'ont permis de constater qu'il y a chez elle une attente très forte. J'entends même déjà dire, la plupart du temps, que nous sommes en dessous de l'exigence de changement. Les propositions de la mission sénatoriale Bellot sont excessivement prudentes. Elles apparaissent très en retrait par rapport à ce que produisent les groupes de travail interparlementaires de l'UMP que j'anime avec le sénateur Jean-Patrick Courtois. J'observe aussi que les grandes associations d'élus font frein et semblent vouloir préserver un consensus à minima. Sur l'intercommunalité, pourtant le dossier le plus facile, on commence à nous dire que si le consensus n'est pas assez large dans les départements, on pourrait se donner jusqu'en 2014. Or, il faut absolument tenir le délai du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour achever la carte de l'intercommunalité. C'est possible si on dé-



Dominique Perben.

marre le travail à l'été 2010. La clarification des compétences entre les départements et les régions peut et doit, également, être réalisée avant la fin 2012.

### Que redoutez-vous en cas de retard ?

Si on en reste à un débat entre spécialistes, on risque, par effet mécanique, d'affadir la réforme. Attention au consensus mou qui pourrait nous couper de l'opinion. Nous devons rester ambitieux sur cette réforme. D'autant qu'il faut être respectueux du temps politique. Certaines étapes significatives doivent être franchies avant

la fin du premier quinquennat de Nicolas Sarkozy. Il faut absolument veiller à ne pas regrouper tous les volets de la réforme sur l'année 2014, sinon rien ne se fera. D'autant qu'une fois l'élection présidentielle passée, on sera dans la préparation des élections municipales et, s'agissant du bouclage de la carte de l'intercommunalité, il sera très difficile aux préfets de rendre les arbitrages nécessaires.

### Face à l'urgence de la situation économique, la réforme territoriale doit-elle en rester au même calendrier ?

Elle le doit tout à fait. La situation actuelle ne peut même que nous inciter à engager rapidement la réforme de l'Etat et des collectivités locales. A la sortie de la crise, nous devons en effet être en mesure de présenter des coûts collectifs inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. Beaucoup de décisions peuvent être prises dans leur principe dans les deux ans, quitte à étaler la mise en œuvre d'un certain nombre d'entre elles jusqu'en 2014. C'est le cas des six ou sept grandes métropoles dont la création nécessite un travail préparatoire considérable après le vote de la loi en 2010.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
JOËL COSSARDEAUX